

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

Édit

FNPPSF

Face aux difficultés qui s'accumulent, les plaisanciers réagissent...

Les difficultés que nous rencontrons actuellement n'incitent pas à l'optimisme. Trop d'élus, trop de décideurs, emprisonnés dans des à priori d'un autre âge, considèrent les plaisanciers et les pêcheurs de loisir en mer comme des nantis. Ils sont devenus, pour certains responsables, des proies faciles, de véritables vaches à lait que l'on peut taxer à souhait et soumettre à des réglementations de plus en plus excessives. Devant une situation aussi alarmante, l'ensemble de la communauté nautique s'est rassemblé et a décidé de réagir.

Dans un récent communiqué, la Confédération du nautisme et

de la plaisance invite le Premier ministre et tous les membres du gouvernement à prendre en compte les entraves auxquelles le monde du nautisme et de la plaisance sont aujourd'hui confrontés. Elle entend aussi faire valoir ses propositions pour un développement harmonieux et durable d'activités dont le poids économique est, par ailleurs, considérable !

La confédération constate avec stupeur que le nautisme et la plaisance sont absents des travaux des instances institutionnelles comme, par exemple, le comité interministériel de la mer. Elle regrette l'affaiblissement voire la quasi-disparition du Conseil supérieur de la navigation et de la plaisance et des sports nautiques (CSNPSN), instance qui se retrouve sans président depuis près de 3 ans ! Évoquée au dernier salon nautique de Paris, avec M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, qui en a accepté le principe, la première édition d'une conférence annuelle entre tous les acteurs concernés se déroulera en juin de cette année. Elle devrait permettre de recréer les conditions d'un dialogue constructif entre l'État et la communauté du nautisme et de la plaisance.

Confronté aux difficultés de financement d'une institution à laquelle nous sommes profondément attachés, M. Xavier de la Gorce, président de la SNSM, évoquait récemment une taxe additionnelle au Droit annuel de francisation et de navigation (DAFN). Nous ne pouvons évidemment pas souscrire à une telle proposition qui pénaliserait lourdement et injustement les seuls propriétaires de bateaux assujettis aujourd'hui à cette taxe. Mme Chantal Guittet, députée du Finistère et chargée de mission auprès du Premier ministre, préconise, quant à elle, un prélèvement sur la cotisation d'assurance des plaisanciers ce qui réduirait encore un peu plus l'assiette de cette nouvelle taxe ! Tout cela est inacceptable. Les plaisanciers ne sont pas des nantis. Toutes ces attaques nuisent gravement au maintien d'une activité de loisir aujourd'hui menacée. Trop de taxes, trop de réglementations, trop c'est trop ! Nous tenons, pour rester constructifs, à rappeler les nombreux dons émanant des adhérents de nos associations en faveur de la SNSM sur l'ensemble du littoral. Nous souhaitons aller encore plus loin et renforcer notre partenariat avec les stations SNSM au sein desquelles bon nombre d'entre nous apportent déjà leur contribution. Cela suppose un minimum de considération entre tous les acteurs concernés !

Nous participerons aux rencontres portuaires de La Baule les 10 et 11 mai 2016 pour y représenter les usagers. Nous rappellerons l'urgente nécessité d'un dialogue accru entre gestionnaires et usagers basé sur le respect des textes en vigueur et une meilleure prise en compte du point de vue des usagers dans les décisions concernant le fonctionnement et le développement des infrastructures portuaires.

Concernant les récentes propositions européennes visant à préserver le bar, nous avons rencontré les commissaires européens au siège de l'EEA à Bruxelles le 1^{er} février 2016. Nos échanges ont été très constructifs. Nous avons demandé un assouplissement des mesures prises dès 2016. La Commission a pris acte de nos arguments et est prête à étudier les aménagements possibles avec les pays concernés. Pour le moyen terme, nous avons exprimé notre souhait de mise en place d'une limitation mensuelle ou annuelle plus adaptée à notre activité. Cette proposition a retenu toute l'attention des commissaires et pourrait faire l'objet d'une expérimentation pilote en 2017 en France.

Dans le cadre de la charte éco-responsable signée en 2010 par deux ministres et l'ensemble des acteurs, professionnels et amateurs des filières concernées se sont engagés à lutter contre les mauvaises pratiques. La FNPPSF, mais aussi toutes les autres fédérations signataires de la charte se sont impliquées dans cette démarche visant à supprimer tous les comportements illégaux portant clairement atteinte à la ressource. Dès 2011, par circulaire ministérielle, les préfets et les Affaires maritimes ont été chargés de mettre en place des conventions visant à signaler et à éradiquer toutes ventes illégales des produits de la mer. Dans la plupart des départements, cette directive n'a pas été mise en place. On est en droit de se demander ce qui a pu justifier une telle attitude de la part des services de l'État !

Notre congrès 2016 sera un moment très important pour notre fédération. Il s'agit d'un congrès électif au cours duquel nous procéderons au renouvellement de notre comité directeur et peaufinerons nos grandes orientations. Je vous invite vivement à y participer et à partager avec nous ce moment de travail et de convivialité...

Jean Kiffer

président national de la FNPPSF